

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. McIlraith: Vu les opinions exprimées, monsieur l'Orateur, je retire ma demande pour le moment et je la représenterai à huit heures.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE
DÉBATTUES SUR LA MOTION
PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'annoncer à la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Danforth (M. Scott): L'industrie—Les pièces d'automobiles—Pertes de contrats par des usines canadiennes d'emboutissage; le député de Spadina (M. Ryan): Les affaires extérieures—la Hongrie—Arrestation et condamnation d'un citoyen canadien; le député de Sainte-Marie (M. Valade): Relations ouvrières—Le syndicat international des gens de mer du Canada et les droits de ses membres canadiens-français.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT DE LETTRES

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les honorables députés voudraient-ils consentir à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour me permettre de déposer deux lettres concernant la formule d'amendement de la Constitution?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): L'opposition veut bien y consentir à condition de pouvoir souligner le fait que le dépôt a été fait à la Chambre après que cette correspondance a été mise à la disposition du public en dehors de la Chambre et communiquée à la presse vers 3 h. 30 cet après-midi.

Si nous avons le droit de parler, d'une façon générale, de cette question en revenant à l'appel des motions, nous y consentons. Autrement, nous ne pouvons accepter ce simulacre infligé à la Chambre des communes, pour la troisième fois depuis le début de cette session, en ce qui concerne des

[M. Douglas.]

communications faites en dehors de la Chambre avant de l'être à la Chambre alors que cette dernière siège.

L'hon. M. McIlraith: Je tiens à signaler aux honorables députés que ces lettres ont été rendues publiques dans un autre Parlement sur lequel le gouvernement n'a aucune autorité. Le gouvernement fédéral n'a rendu ces lettres publiques qu'après qu'elles l'eurent été ailleurs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle autre source?

L'hon. M. McIlraith: L'Assemblée législative du Québec. Elles ont été déposées à 2 h. 30 cet après-midi. Vu les circonstances, je ne puis accepter cette condition parce que, à ma connaissance, le Règlement ne permet pas un débat sur le sujet. Je retire donc la demande.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Pourrais-je demander au ministre, avant qu'il décide de retirer...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Selon moi, le ministre a retiré sa demande. Je propose donc que l'on reprenne les travaux interrompus à six heures. La présidence donne la parole à l'honorable député de Waterloo-Sud.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et l'amendement de l'honorable M. Lambert.

M. Saltsman: Avant le dîner, j'avais parlé de la lourde responsabilité qui incombe aux députés, surtout des deux vieux partis, d'assurer le fonctionnement du Parlement. Mais la plus lourde de toutes incombe au gouvernement; c'est à lui de décider si notre Parlement fonctionnera avec efficacité. Le gouvernement devrait reconnaître que les Canadiens sont las de la politique de parti pour le simple plaisir de la politique. Ils veulent que le Parlement se mette à l'œuvre. Pour nous permettre de nous attaquer à la besogne qui nous attend, le gouvernement doit se libérer de sa conception archaïque d'une motion de défiance. Il doit reconnaître à l'opposition le droit de s'exprimer sur des questions d'opinion.